

# RAPPORT DE MADAGASCAR SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION SUR L'EGALITE DE SEXE A LA CCNUCC

## 1. Domaine de progrès

Madagascar a fait quelques progrès dans le domaine de la prise en compte du genre. Madagascar a tenu des ateliers des sensibilisations régionales pour la participation des femmes et des jeunes dans le processus REDD+. (<https://www.bnc-redd.mg/en/11-actualites-nationales/145-sensibilisation-regionale-pour-l-equite-hommes-femmes-dans-la-redd>).

Dans le cadre de mise en œuvre des programmes d'adaptation, des renforcements de capacités sur les mesures d'adaptation, les options de technologies aux communautés vulnérables dans les régions sélectionnées ont été effectués même si l'objectif était de 40% de participation des femmes durant les formations.

Concernant la mise en œuvre de sa politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique, Madagascar a procédé à l'élaboration de son Plan d'Actions National de Lutte contre le Changement Climatique en y incluant la dimension genre dans les différentes principales activités.

En outre, au cours de l'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA), une étude sur le genre-climat a été réalisé. Cette étude vise à chercher les moyens adéquats permettant d'inclure les questions « genre » dans les actions d'adaptation aux dérèglements climatiques durant le processus de l'élaboration du PNA (<http://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2019/03/napgn-fr-2019-pour-un-processus-de-pna-qui-reponde-aux-questions-de-genre-a-madagascar.pdf>). De plus, un responsable « genre » du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme a été nommé et a contribué activement dans les activités au sein du comité de coordination du processus d'élaboration du PNA.

A noter que les différentes sociétés civiles et les promoteurs des projets ayant traits aux dérèglements climatiques essaient de tenir compte la notion « genre » dans leurs activités respectives sur les terrains. On remarque qu'il y a encore un manque de leadership au niveau de certains secteurs pour pouvoir intégrer les questions « genre » dans la planification sectorielle.

L'équilibre entre le genre dans la délégation dépend généralement du nombre des femmes et hommes au sein du département participant à la COP : exemple, la délégation Malagasy a été dirigée par une femme Ministre qui est en charge du Ministère de l'Environnement lors de la CoP23 à Bonn, et les négociateurs/techniciennes ont été dirigées par une Directrice du Bureau Nationale de Coordination Changement Climatique depuis la CoP22 à la CoP24.

## **2. Points à améliorer**

Madagascar trouve ces quelques indicateurs utiles d'être inclus dans le plan d'action pour l'égalité des sexes :

- Nombre de projet lié au genre financé par le GCF/autres mécanisme de financement de la CCNUCC
- Montant des ressources allouées au niveau national ciblant les programmes liés au genre
- Nombre de document de planification nationale intégrant le genre
- Etude de vulnérabilité au changement climatique tenant compte le « genre » comme cible.

Ces quelques besoins qui permettraient aux Parties d'agir efficacement pour mettre en œuvre des politiques climatiques tenant compte le genre :

- Renforcement de capacité sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles
- Renforcement de capacité sur la Méthode d'analyse sexospécifique
- Renforcement de capacité sur la budgétisation sensible au genre
- Renforcement de capacité sur la collecte des données ventilées par âge et par genre qui constituerait un élément essentiel dans le cadre de l'élaboration de la planification tenant compte de sexospécificité.

Le Plan d'action sur l'égalité de sexe devrait inclure des activités de :

- Renforcement des capacités des points focaux nationaux, et de promotion des échanges de connaissance entre les points focaux genre ;
- Création d'une fenêtre permettant de financer la question « genre » au niveau des mécanismes financiers de la convention sur le changement climatique.
- Production d'une note d'orientation ou directives pour pouvoir intégrer le genre dans le CDN

Concernant la cohérence entre les activités des considérations de genre de l'Accord de Paris, de l'Agenda 2030, du Cadre de Sendai et les autres conventions de Rio, les objectifs des cadres nationaux devraient s'aligner avec ceux des cadres internationaux.